

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 27 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 21 mai 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Bruno BOSLOUP
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. René BROUSSE
Mme Catherine MORAND	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Yannick DUPOUÉ
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 3 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : **Néant**

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : SPANC - CREATION DE L'AIDE DIRECTE POUR LES REHABILITATIONS APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

SPANC
CREATION DE L'AIDE DIRECTE POUR LES REHABILITATIONS -
APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION

- VU les statuts de la communauté de communes ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 18 juin 2015 relative à l'approbation du règlement de service du SPANC suite à la reprise de gestion en régie de la compétence au 1er juillet 2015, modifié par délibération du 10 décembre 2015 ;
- VU la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 relative à la révision du règlement de service du SPANC ;
- VU la commission SPANC en date du 23 mars 2021 ;
- Considérant la nécessité de mettre en place un règlement d'attribution pour permettre son application.

Madame la Présidente rappelle que la communauté de communes émet l'obligation pour les particuliers de faire réaliser par un prestataire de leur choix une étude de sol et de définition de filière afin de vérifier la compatibilité du dispositif de l'assainissement non collectif choisi avec la nature du sol, les contraintes du terrain et son bon dimensionnement.

Il est proposé la mise en place d'une subvention à la réalisation de l'étude sol et de la définition de la filière avec un plafond de 375€ par dispositif d'assainissement non collectif, dans le but d'augmenter les chances de réalisation de remises aux normes des assainissements non collectifs non conforme.

Un montant de 15 000€ a été inscrit au budget primitif pour 40 dossiers subventionnables sur le territoire de la communauté de communes Entre Dore et Allier.

Les conditions d'attributions sont détaillées dans le règlement d'attribution joint à la présente, validé par la commission SPANC/Environnement.

Par conséquent, Madame la Présidente propose de valider les conditions de mise en place de l'aide à la réalisation de l'étude de sol et à la définition de la filière selon les conditions figurant au règlement d'attribution annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE de la création d'une aide directe aux usagers du SPANC pour la réalisation de l'étude de sol dans le cadre des réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 31 mai 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.